

COMMUNE DE FREHEL
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du mardi 03 mars 2026

Date de convocation : 18 février 2026
Date d'affichage : 18 février 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 18
Nombre de Conseillers présents : 13
Nombre de Conseillers votants : 13

L'an deux mille vingt-six, le mardi trois mars à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur CALLIOT.

Etaient présents : Mme MOISAN, MM CALLIOT, CHOLET, FAUDIERE, SECRETAIN, Mmes COQUELIN, MARTIN, MEHOUS, CUCULI, BRIARD, DURAND, NABUCET, M GREBERT formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Mme CHATELLIER pouvoir à M CHOLET, M DALLET pouvoir à Mme Moisan

Etaient absents : MM RENOUARDIERE, BELLANGER, LEMOINE.

Mme MEHOUS est nommée secrétaire.

RAPPORTEUR : M CALLIOT

DELIBERATION N°2026-2-008 : Approbation des Comptes Financiers Uniques 2025

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Maire de soumettre les Comptes Financiers Uniques 2025 de la Maison de Santé, du Camping et de la Commune au Conseil Municipal pour approbation.

Les Comptes Financiers Uniques (CFU) mettent en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques pour chaque budget.

Il est précisé que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Madame MOISAN s'étant retirée, Monsieur CALLIOT est désigné pour faire procéder au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE les Comptes Financiers Uniques 2025 faisant apparaître les résultats suivants :

• <u>Budget Maison de Santé</u>	- Section de fonctionnement	46 830,48 €
	- Section d'investissement	- 86 497,12 €
• <u>Budget Camping</u>	- Section de fonctionnement	411 742,32 €
	- Section d'investissement	438 349,02 €
• <u>Budget Communal</u>	- Section de fonctionnement	1 203 003,42 €
	- Section d'investissement	882 462,96 €

DONNE POUVOIR à Madame le Maire de prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Le Premier Maire Adjoint,
Michel CALLIOT

Le Secrétaire,

Josianne MEHOUS

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 05 mars 2026

Le Maire,
Michèle MOISAN